

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 SEPTEMBRE 2015 à 20 heures 00.**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL et Jean-François POUPON.

Absent : Gaëtan PERRON

Absents excusés : Laurence BAVOUX

Pouvoir : Laurence BAVOUX donne pouvoir à Antoine GROS

Secrétaire : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUILLET 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2015 est approuvé sans remarque.

CANTINE SCOLAIRE DE BENY

1°) Reversement participation au salaire de la cantinière

Didier CHARVET, Maire-adjoint :

- ✚ présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire pour l'exercice 2014-2015.
- ✚ rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire de Bénny verse chaque année une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, son montant est de 18 300 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le versement d'un montant de 18 300 euros au titre de la participation au salaire de la cantinière,
AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant.

2°) Tarifs au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal décide que le prix du repas au 1^{er} janvier 2016 sera de 3,50 € pour les enfants et de 4,80 € pour les adultes.

Pour information, seul le repas de la cantinière est gratuit.

3°) Compost.

Un composteur est mis en place derrière le centre de loisirs depuis la rentrée.

Sébastien POLLET, ambassadeur du Tri et de la Prévention des déchets de la Communauté de Communes du Canton de Coligny a réuni les employés (François, Mélissa et Martine) pour définir les fonctions de chacun dans la réalisation de ce compostage.

Un cahier journalier est mis en place pour connaître la quantité de déchets émis.

Par la suite ce compostage pourrait être fait par les enfants pour les sensibiliser.

4°) Personnel

Madame Véronique FAUSSABRY a pris ses fonctions lundi 28/09/2015, afin d'assurer sa formation en prévision du remplacement de Martine BOUVARD qui part en retraite le 1^{er} novembre.

Pour son départ, une cérémonie sera organisée le vendredi 16 octobre à 18 h 30 avec le personnel communal, et l'ensemble du conseil municipal, ainsi que plusieurs personnes qui ont collaboré avec elle.

NOUVEAU CONTRAT POUR LA FOURNITURE EN ELECTRICITE

Le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 31 décembre 2015, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les abonnements dont la puissance est supérieure à 36 KVA seront supprimées. (Tarifs jaunes).

Pour information, la puissance du bâtiment Garavand est de 42 KVA pour un volume de 81 496 KWH.

Il indique que certaines communes voisines ont retenues le prestataire EDF, et rappelle que la commune n'avait pas donné mandat auprès du syndicat d'électricité.

Il est obligatoire de souscrire un nouveau contrat en offre de marché auprès d'un fournisseur d'électricité. Une étude a été réalisée auprès de trois prestataires (EDF, GDF-Suez et Direct Energie). L'offre EDF est la plus avantageuse. Elle est valable jusqu'au 1^{er} octobre 2015.

Actuellement le prix annuel s'élève à 7 624 € HT et sera de 7 665 € HT.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le prestataire EDF et autorise le Maire à signer l'offre correspondante.

ECOLE

1°) Effectifs :

Didier CHARVET, Maire adjoint, responsable des affaires scolaires présente les effectifs de la rentrée, à savoir

82 élèves dont la répartition par classe de :

- Véronique BOUTON : 23 (petite section : 11, moyenne section : 12)
- Céline PION : 18 (grande section : 5, CP : 13)
- Nadia BOIVIN: 19 (CE1 : 10; CE2 : 9)
- Marie-Ange CHAVANNE : 22 (CM1 :10, CM2 :12)

2°) Temps d'Activités Périscolaires :

Le remplacement de Anna GOY, en congés de maternité jusqu'au 29 octobre, par Delphine SAUVET, se déroule sans problème et avec la même organisation.

Le nombre d'enfants faisant la sieste a augmenté. Cela oblige de commencer le couchage des premiers enfants à 13h15 au lieu de 13h30 avec l'aide de Mallory PILLON.

De ce fait Mme Maryvonne YONNET commence son travail à 13H15 au lieu de 13h30.

3°) Personnel :

Chacun devra réaliser sa fiche de poste afin de donner le détail en cas de remplacement et un point sera réalisé.

4°) Dortoir :

Vu l'augmentation des effectifs à la sieste, il a fallu acheter 3 lits pour un montant TTC de 364.79 €.

AVENANT CONTRAT ASSURANCE VILLASSUR

Monsieur le Maire

- indique qu'il est nécessaire d'assurer la salle commune de Haissor pour une superficie de 50 m²
- donne le coût de l'augmentation de la prime annuelle à plus de 42 euros,
- Précise qu'un avenant au contrat n°1025 incluant cette salle sera faite.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'avenant au contrat d'assurance n°1025 « VILLASSUR 3 » (Groupama) concernant la salle commune du bâtiment Haissor,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant du contrat.

CONVENTION HAISSOR

Bruno BUIRON, Maire adjoint présente à l'assemblée la convention concernant le projet Haissor de Béný entre le Département de l'Ain, l'ADAPA, Ain Habitat et la Commune.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice du projet Haissor de la Commune et vise à définir les obligations et responsabilités de chacun des partenaires dans la mise en place et le suivi du projet.

Une évaluation du dispositif sera réalisée tous les ans sous la responsabilité de la Commune.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans, à moins que l'une des parties ait décidé d'y mettre fin, moyennant un préavis de six mois.

Un rappel est donné que la signature aura lieu le mardi 6 octobre à 18 h avec la liste des personnes invitées.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire et du Maire Adjoint, et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer la convention pour le projet Haissor pour une durée de 4 ans et à compter de sa signature soit le 06 octobre 2015.

POINT SUR LES CHANTIERS

Bruno BUIRON, Maire adjoint et responsable des bâtiments fait le point des chantiers en cours, à savoir :

Eco-quartier à Dorthan :

- **HAISSOR** : Il reste un T1 à louer.
- **Aménagements extérieurs** : Des devis sont en cours pour les jeux extérieurs (installés vers l'Agospace) et la halle.
- **DORTHAN** : Les 12 logements sont tous loués et la réception avec les locataires a eu lieu le 17 septembre 2015.

Dans son ensemble, l'opération est une réussite.

LOGEMENT DE LA CURE (Madame MORELLET) :

Des odeurs de fuel sont apparues à l'étage depuis fin septembre 2015. Des études sont réalisées avec le plombier pour en connaître la provenance.

SALLES PAROISSIALES :

Une rencontre prochaine aura lieu avec le prêtre pour savoir s'il serait possible de reprendre la salle au 1^{er} étage occupée pour le catéchisme et la salle de réunion occupée quelques fois dans l'année pour des réunions paroissiales. L'objectif est de louer ces deux salles à des locataires.

Les cours du catéchisme et les réunions paroissiales pourraient avoir lieu à la salle Tilleul.

LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE (M. MAYER et MME PONSOT) : Une demande est faite pour l'installation d'une douche et l'enlèvement de la baignoire. Des devis seront demandés.

STADE : Le chiffrage est en cours. Le vendredi 9 octobre prochain, la réunion de la conférence territoriale 2015 relative aux fonds territorial d'investissement, confirmera ou pas notre demande de subvention. Les travaux doivent être faits avant le 31 décembre 2016 ou seulement commencés.

EGLISE travaux du clocher : L'entreprise BODET doit intervenir entre le 24 octobre et 3 novembre à la suite de l'entreprise Giraud Charpente.

Les subventions n'ont pas encore été examinées : la décision du Conseil Départemental est repoussée en novembre au lieu de septembre. L'évêché n'a pas encore répondu. Pour la fondation du patrimoine, il faut lancer des souscriptions et un appel au mécénat populaire. Dossier en cours.

EGLISE faitage toiture : A la suite des violentes rafales de vent, une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance en date du 16 septembre 2015 pour signaler l'arrachement d'une partie du faîtage sur la toiture de l'église.

L'assurance intervient au titre de la garantie «évènement climatique » avec une franchise de 841.75 €. Des devis sont en cours.

CREATION SOUS COMMISSION AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Bruno BUIRON, maire adjoint, responsable des bâtiments et Christophe TEILLARD, maire adjoint, responsable de la voirie informent le souhait de créer une sous-commission « aménagements extérieurs » qui regrouperait des projets communs.

Après avoir entendu l'exposé des Maires-Adjoints, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

NOMME les personnes suivantes pour faire partie de cette sous-commission dénommée « aménagements extérieurs » :

Membres du conseil Municipal :

- Françoise CASTEL,
- Jean-François POUPON,
- Bruno GAILLARD,
- Antoine GROS,
- Christophe TEILLARD,
- Bruno BUIRON

Membres extérieurs :

- Fabien MIRMAND,
- Alain SUBTIL,
- Fabrice GUILLOT,
- Frédéric PONSOT.

VALIDATION DU DEVIS DE L'ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR SUSPENDU POUR L'ECOLE

Suite à l'inscription au budget primitif 2015 de l'achat d'un vidéoprojecteur, des devis ont été réalisés et le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Didier Marie de ST ETIENNE DU BOIS pour la fourniture et la pose du vidéoprojecteur d'un montant TTC de 2 234.33 €.

MEDIATHEQUE : POINT SUR L'ORGANISATION

Didier CHARVET, maire adjoint, indique qu'une rencontre a eu lieu le mardi 29 septembre avec les membres de la médiathèque. Sandrine LUZY a donné sa démission de responsable mais reste bénévole, et Madame Yvette CEZETTE ne fera plus la lecture des contes par manque de temps.

Un appel est lancé pour avoir de nouveaux bénévoles.

La permanence du mardi est supprimée (très peu de fréquentation) et n'aura lieu que le samedi matin.

Une demande est faite pour l'achat d'un chariot pour le passage de livres de salle en salle.

Une réflexion est en cours pour fêter le 70^{ème} anniversaire de la mort de Maryse HILZ.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Visite HAISSOR : Deux communes du département sont intéressées pour venir visiter les locaux et avoir des précisions sur la convention. Un rendez-vous est fixé courant octobre.

Une visite sur place aura lieu samedi 3 octobre à 9 h 30 pour les membres du conseil municipal.

CAP 3 B : Suite à un diagnostic territorial, en partenariat avec la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes, la direction départementale de la cohésion sociale de l'Ain, le comité régional olympique et sportif, le bassin de Bourg en Bresse, des subventions pourraient être allouées au projet de réhabilitation du bâtiment du stade. Dossier en cours.

AGORESPACE : Deux réunions avec la sous-commission « aménagements extérieurs » auront lieu le samedi 10 octobre et le jeudi 29 octobre pour les aménagements extérieurs de l'Agorespace.

DATES PROCHAINS CONSEILS : Mercredi 04 novembre à 20 h et mercredi 9 décembre à 20 h.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES POMPIERS : Un rappel du programme est donné pour la journée du samedi 03 octobre à Marboz.

AVIS DE NAISSANCE :

- Maïlys PLAKAJ domiciliée Route de Strasbourg le 28/08/2015,
- Sofia JENDOUBI domiciliée 24 route du Manoir le 5/09/2015.

COMITE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT : Grâce au dévouement des bénévoles, la Commune a obtenu le 7^{ème} prix départemental du fleurissement pour l'année 2015.

SRMI : Avenant de contrat de prévention et régie, suite à l'augmentation de l'indice SYNTEC le montant est désormais de 358.80 € TTC.

RETRAITE SPORTIVE : Un nouveau bureau a été élu dont le président est Bruno GAILLARD.

MATERIEL : Suite à l'inscription au budget primitif, le conseil municipal valide le devis d'une enceinte portable de 149 € chez Darty qui servira pour les Temps d'Activités Périscolaires, et pour les cérémonies se déroulant en extérieur les 8 mai et 11 novembre.

AGENDA D'ACCESSIBILITE : Le dossier « Ad'AP » définissant l'agenda des travaux d'accessibilité pour permettre l'accès aux établissements recevant du public (ERP), a été déposé en Préfecture le 29 septembre. Il contient l'analyse des travaux à réaliser au regard des obligations d'accessibilité définies par la loi. Le montant global des travaux à réaliser se porte à 19 635€ à répartir sur 3 ans (2016 à 2018).

SUPPRESSION DU BUDGET CCAS : Nous avons reçu une note de la DDFIP concernant la suppression de l'obligation d'avoir un CCAS pour les communes inférieures à 1500 habitants. Une circulaire est en cours pour la mise en œuvre de cette réforme. Affaire à suivre.

SYNDICAT DES EAUX : Maurice MARECHAL, délégué au syndicat donne le compte rendu de la réunion du 25/09/2015. Il informe de la validation du projet de réfection du réseau d'eau potable dans la traversée du village de Bény pour un montant de 310 912 €. Les travaux sont planifiés pour l'été 2016. 3 autres chantiers sont prévus sur les communes de Domsure et Villemotier. Un projet de réservoir supplémentaire de 2000m3 est à l'étude sur Salavre afin de sécuriser l'alimentation en eau du bassin Sevron-Solnan. Des forages de recherche d'eau seront réalisés à la prairie de La Frette à Domsure.

PHOTOCOPIEURS : Maurice Maréchal, Maire-adjoint en charge du budget, rappelle que le contrat Rex Rotary arrive à échéance le 08/11/2016. Plusieurs solutions sont à l'étude pour remplacer les 2 photocopieurs existants (Mairie et Ecole), en fonction des volumes de pages imprimées. L'utilité du fax reste à prouver. L'optimisation du fax et des imprimantes existantes est à approfondir. Plusieurs fournisseurs seront consultés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « TOURISME » : Maurice Maréchal, délégué auprès de la commission « Culture et Tourisme » de la Communauté de communes du canton de Coligny informe qu'une date sera proposée au Sou des écoles de Bény pour une animation de découverte des sentiers de randonnée sur la commune jumelée avec le repas du Sou des écoles.

LOI NOTRE : Le Maire donne l'information de la nouvelle organisation territoriale regroupant les communautés de communes. Le Préfet doit donner son orientation le 15 octobre prochain.

La communauté de communes de Treffort, plus tournée vers La Vallière, ne souhaite pas s'associer avec « la communauté de communes du canton de Coligny ».

L'entrée dans Bourg-Agglomération semble un peu prématurée de par sa complexité et sa taille.

Le choix de la communauté de communes du canton de Coligny pourrait être Montrevel – Coligny – St Trivier de Courtes qui regrouperait 30 000 habitants. Une réunion a lieu en octobre pour avoir plus d'éléments.